

paraissait étrange que ces remarques eussent été suivies de la déclaration suivante du député de Kenora-Rainy River:

C'est une bonne chose qu'il ait annoncé cette nouvelle. La décision est déjà prise.

J'ai fait ressortir ensuite dans ma lettre que, si une décision avait déjà été prise, je ne voyais pas pourquoi on gaspillerait l'argent des contribuables et le temps des membres du comité à ce propos. Je ne mets pas un seul instant en doute la prérogative qu'a le gouvernement de prendre des décisions, en quelque domaine que ce soit. Il me semble que le gouvernement, après avoir pris une décision, devrait normalement retrancher du mandat donné au comité la question déjà tranchée. On ne devrait pas demander au comité de l'étudier.

A cet égard, je conviens que le comité n'a pas été bien traité. Son président, le député de Montmorency (M. Laflamme), a porté, comme il se doit, ma lettre à la connaissance des membres du comité, lorsque nous étions réunis en vertu d'un mandat accordé lors de la dernière session. On nous a donné l'assurance que la déclaration du représentant de Kenora-Rainy River ne concordait pas avec les faits et qu'aucune décision n'était intervenue sur cette question. En fait, on nous a assurés que le représentant de Kenora-Rainy River ne savait pas de quoi il parlait. A peine quelques jours plus tard, il y a eu le discours du trône. On y mentionnait la question à l'étude présentement. A mon avis, cela indique que certains membres du comité ne savaient pas non plus de quoi ils parlaient. Tout cela est du passé, monsieur l'Orateur. Il est cependant encore temps pour nous de nous assurer que le présent comité fonctionne de la manière voulue. Lorsqu'il s'agit d'étudier une question aussi vitale que celle de la réforme électorale, il est encore temps pour le comité d'agir de façon impartiale.

Je note que la motion du président du Conseil privé (M. Macdonald) ne mentionne plus rien maintenant au sujet des déplacements des membres du comité. Si ces déplacements représentent des dépenses inutiles, je suis d'avis moi aussi qu'ils ne devraient pas se faire. Mon collègue le député de Skeena (M. Howard) a apporté un argument convaincant lorsqu'il a parlé du voyage d'un comité dans les Maritimes. Remplir à moitié un avion dont l'utilisation est dispendieuse pour transporter 24 députés à travers le pays pendant quatre jours afin qu'ils rencontrent trois personnes, c'est un gaspillage terrible et une mesure peu utile. Comprenez-moi bien. Je conviens avec

le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) que les réunions avec les directeurs généraux des élections de ces trois provinces ont été utiles. Je conviens que ces réunions devaient avoir lieu à huis clos. Au cours de leurs voyages, j'estime que les membres du comité devraient également recevoir les mémoires et entendre les exposés d'autres particuliers au sujet de la réforme électorale qui est en somme l'affaire de tous.

Les membres du comité sont aussi désireux que les autres déviter les déplacements inutiles, et le gaspillage de temps et d'argent. Néanmoins, le comité doit parfois se rendre à un endroit donné pour d'excellentes raisons. Par exemple, il y a toute la question du système de vote par procuration sur lequel je suis mal renseigné. On a dit qu'il serait bon que notre comité s'entretienne avec celui du gouvernement ontarien qui a déjà examiné toute cette affaire en détail. Il serait précieux, à mon avis, d'obtenir ses opinions; cela épargnerait au moins du temps. De même, je sais que deux organismes au moins ont fait des enquêtes et préparent actuellement des mémoires à des centaines de milles de distance—l'un d'entre eux en fait se trouve à 2,000 milles d'ici—dans l'espoir de comparaître devant le comité et d'exprimer leurs opinions. Leurs représentants pourraient venir à Ottawa, je suppose, mais, je le répète, c'est l'affaire des Canadiens avant même d'être celle de la Chambre ou du comité. Si l'on peut s'organiser pour faire présenter des mémoires et entendre non seulement les témoignages des directeurs des élections mais aussi ceux des particuliers et des associations, il me semble que les frais seraient justifiés. Si, d'autre part, seuls les directeurs des élections doivent être entendus, je ne vois pas pourquoi le comité tout entier voyagerait. Il vaudrait mieux faire venir ces personnes-là à Ottawa.

● (5.30 p.m.)

Si le leader de la Chambre n'est pas prêt à modifier les attributions du comité, j'espère que celui-ci demandera qu'on lui accorde plus de latitude.

**M. Francis:** Puis-je poser une question au député? Il a dit qu'à son avis ce serait mal utiliser les fonds publics que d'entreprendre un voyage dans les provinces de l'Atlantique. Est-il d'avis que l'interrogatoire d'un comité à Ottawa sur les résultats de son voyage en Australie pourrait être utile à notre comité?